

## Séance ordinaire du 9 février 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le mardi 9 février 2021 à compter de 19 h 30, à huis clos en visioconférence, en vertu de l'arrêté ministériel n° 689 par le ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication, le tout, en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 (coronavirus). La séance est ouverte sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, à laquelle sont présents:

<b>Poste</b>	<b>Nom</b>
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	André Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Gilbert Viens
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière, et M<sup>me</sup> Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

### **Consultation écrite sur le premier projet de règlement n° 92-2005-74 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements**

M. Guy Benjamin, maire, indique que le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement n° 92-2005-74 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages en zone n° 202 et certaines dispositions relatives au stationnement hors rue lors de la séance tenue le 8 décembre 2020.

En vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, l'avis public informant les personnes et organismes intéressés à participer à la consultation écrite relativement à ce premier projet de règlement a été publié sur le site web de la Ville avec une capsule vidéo le 21 janvier 2021 pour expliquer brièvement ce premier projet de règlement. Les personnes intéressées avaient jusqu'à 16 h 00, ce 9 février 2021, pour faire parvenir par écrit leurs questions, commentaires ou observations. La Ville n'a rien reçu à l'égard de ce premier projet.

Ce projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements, comme suit:

- aux définitions,
- aux normes de stationnement pour les garages intégrés,
- aux cases de stationnement requises pour les habitations multifamiliales,
- aux cases de stationnement requises pour les établissements de restauration,
- à l'annexe A intitulée « Grilles des usages principaux et des normes » au feuillet n° 1-1 à la zone 202,
- aux dispositions sur les projets intégrés.

Il est précisé que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, que cette consultation écrite sera suivie des décisions du Conseil municipal relativement à l'adoption du second projet avec ou sans changement et que les procédures suivront leurs cours suivant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1).

La consultation écrite se termine à 19 h 32.

## Séance ordinaire du 9 février 2021

### Résolution 2021-02-042

#### Procès-verbaux des 12 et 26 janvier 2021 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances des 12 et 26 janvier 2021 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**et résolu** que les procès-verbaux des séances des 12 et 26 janvier 2021 soient et sont adoptés tel que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2021-02-043

#### Approbation des comptes payés, payables et recevables

**Il est proposé par Gilbert Viens**

**et résolu** que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n <sup>os</sup> 56 826 à 56 863 56 973 à 57 028	842 923,61 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n <sup>os</sup> 57 042 à 57 145	411 160,77 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Comptes n <sup>os</sup> 1FD000001 à 1FD000027	19 405,93 \$

Adoptée à l'unanimité

#### Période de question écrite

### Résolution 2021-02-044

#### Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M<sup>e</sup> Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé les propositions suivantes :

- Réparation d'une fuite d'eau au bassin de contact par Gestion Dexsen inc. d'Ange-Gardien pour le prix de 12 472,16 \$ plus les taxes, tel qu'il appert sur la facture n° 2266 datée du 18 décembre 2020.
- Achat de sel à déglacer auprès de Sel Warwick inc. de Victoriaville pour le prix de 5 831,78 \$ plus les taxes, tel qu'il appert sur la facture n° 1-204020 datée du 20 janvier 2021, le tout dans le cadre de l'entente d'achat regroupé avec l'UMQ.

## Séance ordinaire du 9 février 2021

### Résolution 2021-02-045

#### Maire suppléant / Nomination

---

##### Il est proposé par **André Deschamps**

**et résolu** que M. Denis Chagnon, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 9 février au 5 octobre 2021 et, il est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

**Il est de plus résolu que** M. Denis Chagnon soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

*Les points n<sup>os</sup> 7 et 8 de l'ordre du jour sont reportés à une séance ultérieure.*

### Résolution 2021-02-046

#### Réaménagement des bureaux du service de l'Urbanisme – Avenants de modification n<sup>os</sup> 3 à 9 / Autorisation

---

**Considérant** les avenants de modifications n<sup>os</sup> 3 à 9 au contrat de réaménagement des bureaux du service de l'Urbanisme, tel qu'il appert aux documents de recommandations datés du 3 février 2021 de l'architecte, M<sup>me</sup> Natalie Veilleux, chargée de projet du bureau de Caroline Denommée, architecte inc.

##### En conséquence, il est proposé par **Michel Denicourt**

**et résolu** d'autoriser les avenants de modifications n<sup>os</sup> 3 à 9 au contrat n<sup>o</sup> AO / HdV202009-15 de réaménagement des bureaux du service de l'Urbanisme, pour un total de 6 470,81 plus les taxes, tel qu'il appert aux documents cités en préambule, à savoir :

- N<sup>o</sup> 3  
Installation d'un ventilateur dans les toilettes existantes 1 878,92 \$
- N<sup>o</sup> 4  
Raccord du nouveau ventilateur V-2 1 076,84 \$
- N<sup>o</sup> 5  
Travaux en surplus (projet d'avenant n<sup>o</sup> 3) 3 721,55 \$
- N<sup>o</sup> 6  
Main-d'œuvre et location d'un déshumidificateur 646,01 \$
- N<sup>o</sup> 7  
Remboursement des allocations non utilisées et incluses au contrat (1 510,00 \$)
- N<sup>o</sup> 8  
Ajout d'un manchon libre 125,17 \$
- N<sup>o</sup> 9  
Ajout d'un boîtier de luminaires type-B 532,32 \$

**Il est résolu également** d'autoriser M<sup>me</sup> Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

## Séance ordinaire du 9 février 2021

### Résolution 2021-02-047

#### Réaménagement des bureaux du service de l'Urbanisme – Demande de paiement n° 3 / Autorisation

---

**Considérant** la recommandation pour la demande de paiement n° 3 datée du 3 février 2021 au contrat de réaménagement des bureaux du service de l'Urbanisme de l'architecte, M<sup>me</sup> Natalie Veilleux, chargée de projet du bureau de Caroline Denommée, architecte inc.

**En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue**

**et résolu** d'autoriser le paiement n° 3 d'une somme totale de 16 602,38 \$ incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10 % au contrat n° AO / HdV202009-15 de réaménagement des bureaux du service de l'Urbanisme, auprès de l'adjudicataire, l'entreprise Athéna Construction inc., le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des documents signés, d'une facture originale correspondant à ces travaux et des quittances applicables des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leurs contrats.

**Et résolu également** d'autoriser M<sup>e</sup> Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2021-02-048

#### Services d'accompagnement relatifs au prix de revient / Octroi d'un mandat

---

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**et résolu** d'octroyer un mandat pour les services d'accompagnement relatifs au prix de revient à la firme Raymond Chabot Grant Thornton de Granby pour une enveloppe budgétaire n'excédant pas 20 000 \$ plus les déboursés et les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de service datée du 8 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2021-02-049

#### Formation en comptabilité et finances / Octroi d'un mandat

---

**Il est proposé par Gilbert Viens**

**et résolu** d'octroyer un mandat pour les services de formation en comptabilité et finances municipales à la firme Raymond Chabot Grant Thornton de Granby selon la formule demi-journée à 750 \$ pour la préparation et 1 250 \$ pour la diffusion, plus les déboursés et les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de service datée du 8 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 février 2021

#### Résolution 2021-02-050

##### Solution logicielle - Module dette et simulation de la dette / Acquisition

Il est proposé par Denis Chagnon

**et résolu** d'acquérir une solution logicielle concernant le module dette et simulation de la dette auprès de la firme PG Solutions de Québec pour une enveloppe budgétaire d'une somme maximale de 11 190 \$ plus les taxes, comme suit, tel qu'il appert dans l'offre de service datée du 24 août 2020 :

- Licences 4 000 \$
- Installation 990 \$
- Formation 4 200 \$
- Programme CESA 2 000 \$

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2021-02-051

##### Solution logicielle - Module payables aux fournisseurs / Acquisition

Il est proposé par André Deschamps

**et résolu** d'acquérir une solution logicielle concernant le module Transphère pour payables aux fournisseurs auprès de la firme PG Solutions de Québec pour les prix de 2 525 \$ plus les taxes, comme suit, tel qu'il appert dans l'offre de service datée du 6 juin 2020 :

- Droits d'utilisation annuels 965 \$
- Installation et formation initiale 1 560 \$

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2021-02-052

##### Services d'assistance pour évaluer le maintien de l'équité salariale / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Denicourt

**et résolu** d'octroyer un mandat pour les services d'assistance pour évaluer le maintien de l'équité salariale à la firme Raymond Chabot Grant Thornton de Granby pour une enveloppe budgétaire n'excédant pas 6 650 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de service datée du 28 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2021-02-053

##### Taxes foncières - Radiation de soldes / Approbation

**Considérant** le rapport de la technicienne en taxation en janvier 2021.

**En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue**

## Séance ordinaire du 9 février 2021

**et résolu** d'autoriser la technicienne en taxation à radier les petits soldes de taxes foncières des matricules suivants pour l'exercice 2021, le tout représentant une somme de moins de 10 \$:

Matricule	Taxation 2021
4330-64-3423	0,78 \$
4328-52-8049	0,78 \$
4330-63-2864	0,78 \$
4330-74-1522	0,78 \$
4330-74-3226	2,34 \$
4328-61-7379	0,78 \$
4230-96-9880	0,78 \$
<b>Total</b>	<b>7,02 \$</b>

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2021-02-054

#### MRC de Rouville – Quotes-parts 2021 / Autorisation

**Considérant** les montants des quotes-parts 2021 à payer par la Ville de Saint-Césaire à la MRC de Rouville, tels que décrits aux résolutions suivantes:

Résolution	Partie du budget	Quote-part
20-12-261	1	889 266 \$
20-12-264	4	1 348 \$
20-12-265	5	54 730 \$

**Considérant** le règlement de la MRC de Rouville n° 253-09 et amendements relatif à la répartition des dépenses et au paiement des quotes-parts et lequel permet de payer des montants de quotes-parts en plusieurs versements ainsi que celui relatif à la répartition des dépenses de cours d'eau de la MRC, n° 223-06.

**En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux**

**et résolu que :**

- les montants des quotes-parts payables à la MRC de Rouville dont l'échéance est le 31 décembre 2021, soient payés en douze (12) versements égaux, au plus tard, le dernier jour de chaque mois de l'année 2021, le tout en vertu de l'article 11 dudit règlement;
- les montants des quotes-parts payables à la MRC de Rouville dont l'échéance n'est pas le 31 décembre 2021, tels les ICI (immeubles industriel, commercial, institutionnel), les radios et tour en sécurité incendie ainsi que les travaux de cours d'eau, soient payés au plus tard, à la date d'échéance inscrite sur la facture transmise à la Ville.

Adoptée à l'unanimité

**Séance ordinaire du 9 février 2021**

**Résolution 2021-02-055**

**Statistique Canada - Recensement 2021 de la population / Appui**

**Considérant** le recensement de la population par Statistique Canada qui aura lieu en mai 2021 et sa demande d'appui dans cette démarche étant donné que des données exactes et complètes issues du recensement, soutiennent des programmes et des services qui profitent aussi à l'ensemble des citoyens de la Ville de Saint-Césaire.

**En conséquence, il est proposé par Gilbert Viens**

**et résolu** que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire appuie Statistique Canada dans sa démarche du recensement de 2021 et encourage tous ses citoyens à remplir le questionnaire du recensement 2021 en ligne à [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca).

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2021-02-056**

**Camion pour le service de Protection et de Secours civil / Acquisition**

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation écrite lancé le 22 janvier 2021 pour l'acquisition d'un camion pour le service de Protection et de Secours civil et la réception des soumissions comme suit :

Soumissionnaire	Prix avant les taxes	Prix avec les taxes	Conforme
Garage Montplaisir Ltée Drummondville	57 216,00 \$	65 784,10 \$	Oui
Granby, Chevrolet, Cadillac, Buick, GMC Granby	58 415,26 \$	67 162,94 \$	Oui
Automobile Rougemont	N'a pas déposé		

**Considérant** l'analyse de conformité effectuée.

**Considérant** le retrait de certains accessoires et options.

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**et résolu** d'adjuger le contrat n° IS / PSC202101.03 pour l'acquisition d'un camion léger 4 x 4 Modèle 1500 RST Cabine d'équipe neuf de l'année 2021 pour le service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire au plus bas soumissionnaire conforme : le concessionnaire Garage Montplaisir Ltée de Drummondville pour le prix de 57 216 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2021-02-057**

**Grille salariale 2021 du service de Protection et de Secours civil / Approbation**

**Considérant** la recommandation des comités de Protection et de Secours civil et des Ressources humaines.

**En conséquence, il est proposé par André Deschamps**

## Séance ordinaire du 9 février 2021

**et résolu** d'approuver la grille salariale 2021 du service de Protection et de Secours civil et son entrée en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2021-02-058

#### Démissions au poste de pompier à temps partiel / Entérinement

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**et résolu** que le Conseil municipal accepte les démissions suivantes au poste de pompier à temps partiel pour le service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire :

- M. Olivier Julien (démission effective depuis le 10 janvier 2021),
- M<sup>me</sup> Rebecca Dufresne (démission effective depuis le 14 janvier 2021).

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2021-02-059

#### Ajustement salarial – Pompiers à temps partiel Niveau 2 / Autorisation

**En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue**

**et résolu** d'autoriser l'ajustement salarial suivant la grille salariale en vigueur du service de Protection et de Secours civil pour les pompiers à temps partiel de Niveau 2 suivants, et ce, à compter du 9 février 2021 :

- M. Jason Roy,
- M. Alexis Rouleau,
- M. Sonny Béliveau.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2021-02-060

#### Cylindres d'air pour appareils respiratoires (Remplacement) / Acquisition

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**et résolu** de procéder à l'acquisition de 12 cylindres d'air (remplacement) pour des appareils respiratoires du service de Protection et de Secours civil, auprès de l'entreprise Aréo-Feu Ltée de Longueuil pour le prix de 11 238 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° S-00021215 datée du 27 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2021-02-061

#### Club Récréatif V.T.T. des 4 Saisons (16-013) - Demande de droit de passage de véhicules hors route (rang du Bas de-la-Rivière Nord)

**Considérant** la demande du Club Récréatif V.T.T. des 4 Saisons (16-013) datée du 6 janvier 2021 pour l'implantation d'une signalisation conforme dans le rang du Bas-de-la-Rivière Nord;



## Séance ordinaire du 9 février 2021

**Considérant** que les membres du Club récréatif V.T.T. des 4 saisons (16-013) sont assujettis à la *Loi sur les véhicules hors route* (RLRQ, c. V-1.2).

**En conséquence, il est proposé par Gilbert Viens**

**et résolu** de procéder à l'implantation d'une signalisation conforme aux normes en vigueur pour les véhicules hors route sur le rang du Bas-de-la-Rivière Nord, sur environ 6 kilomètres, entre les numéros civiques 195 et 197 jusqu'à la route 112.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2021-02-062

#### Travaux de mise en place d'entraînements à vitesse variable aux pompes de distribution du réservoir d'eau potable / Adjudication

**Considérant** l'appel d'offres public lancé le 10 décembre 2020 pour des travaux de mise en place d'entraînements à vitesse variable aux pompes de distribution du réservoir d'eau potable et la réception des soumissions comme suit :

Soumissionnaire	Prix avant les taxes	Prix avec les taxes	Conforme
Filtrum inc., Québec	123 900,00 \$	142 454,03 \$	Oui
Construction Deric inc., Québec	145 550,00 \$	167 346,11 \$	Oui
Turcotte (1989) inc., Québec	150 655,00 \$	173 215,58 \$	Oui
Groupe Mécano inc., Québec	161 020,00 \$	185 132,75 \$	Oui

**Considérant** la recommandation datée du 26 janvier 2021 du chargé de projet, M. Claude Gaudreau, ingénieur de la firme BHP Conseils.

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**et résolu** d'adjuger le contrat n° AO / HM202012.16 -Travaux de mise en place d'entraînements à vitesse variable aux pompes de distribution du réservoir d'eau potable au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise Filtrum inc. de Québec pour le prix de 123 900,00 \$ plus les taxes.

**Et résolu de plus** que ces dépenses soient payées à même le surplus accumulé affecté secteur aqueduc.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2021-02-063

#### Recherche de fuites d'eau sur le réseau d'aqueduc / Octroi d'un mandat

**Il est proposé par André Deschamps**

**et résolu** d'octroyer un mandat pour la recherche des fuites d'eau sur le réseau d'aqueduc à Distribution Cobra inc., Division de fuites de la compagnie VonRoll Hydro Canada de Laval avec option de renouvellement pour les années 2022 et 2023, au prix annuel de 10 210 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° MC-11012021 datée du 11 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

**Séance ordinaire du 9 février 2021**

**Résolution 2021-02-064**

**Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont - Saint-Césaire – Quotes-parts 2021 / Autorisation**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**et résolu** de payer la quote-part annuelle 2021 à la Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont - Saint-Césaire d'une somme de 342 283 \$ (de cette somme, 279 172 \$ est pour la Ville de Saint-Césaire et 63 111 \$ est pour l'entreprise Bonduelle) en 12 versements mensuels comme suit : 11 versements de 28 523,58 \$ et 1 versement de 28 523,62 \$, le tout correspondant à la facture n° 80 datée du 13 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2021-02-065**

**Camion pour le service des Travaux publics / Adjudication**

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation écrite lancé le 22 janvier 2021 pour l'acquisition d'un camion pour le service des Travaux publics et la réception des soumissions comme suit :

Soumissionnaire	Prix avant les taxes	Prix avec les taxes	Conforme
Garage Montplaisir Ltée Drummondville	53 078,00 \$	61 026,43 \$	Oui
Granby, Chevrolet, Cadillac, Buick, GMC Granby	55 457,10 \$	63 761,81 \$	Oui
Automobile Rougemont			

**Considérant** l'analyse de conformité effectuée.

**Considérant** le retrait de certains accessoires et options.

**En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue**

**et résolu** d'adjuger le contrat n° IS / TP202101.02 pour l'acquisition d'un camion léger 4 x 4 Modèle 1500 RST Cabine d'équipe neuf de l'année 2021 pour le service des Travaux publics de la Ville de Saint-Césaire au plus bas soumissionnaire conforme : le concessionnaire Garage Montplaisir Ltée de Drummondville pour le prix de 53 078 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2021-02-066**

**Travaux de rapiéçage mécanisé sur divers rangs et rues / Adjudication**

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation écrite pour des travaux de rapiéçage mécanisé sur divers rangs et rues lancé le 28 janvier 2021 et la réception des soumissions comme suit :

## Séance ordinaire du 9 février 2021

Soumissionnaire	Prix forfaitaire réfection tranchées d'aqueduc avant taxes	Prix forfaitaire rapiéçage Nids de poule avant taxes	Coût global estimé réfection tranchées d'aqueduc avant taxes +/- 75 TM	Coût global estimé rapiéçage Nids de poule avant taxes +/- 175 TM	Conforme
Sintra inc. Saint-Isidore	189,87 \$/TM	203,94 \$/TM	14 240,25 \$	35 689,50 \$	Oui
Répar-Asphalte Bernier Roxton-Pond	230,00 \$/TM	245,00 \$/TM	17 250,00 \$	42 875,00 \$	Oui
Eurovia Construction Ne soumissionne pas					

**Considérant** l'analyse de conformité effectuée.

**En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux**

**et résolu** d'adjuger le contrat n° IS / V202101.06 – Travaux de rapiéçage mécanisé sur divers rangs et rues pour l'année 2021 au plus bas soumissionnaire conforme : l'entreprise Sintra inc. de Saint-Isidore pour les prix estimés de 14 240,25 \$ pour l'excavation des tranchées d'aqueduc et de 35 689,50 \$ pour le rapiéçage des nids de poule, le tout plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 9 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2021-02-067

#### Travaux de scellement de fissures de divers rangs et rues / Adjudication

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation écrite pour des travaux de scellement de fissures de divers rangs et rues lancées le 28 janvier 2021 et la réception des soumissions comme suit :

Soumissionnaire	Unité	Quantité Mètre linéaire	Prix unitaire avant taxes	Prix global estimé avant taxes	Conforme
Répar-Asphalte Bernier Roxton-Pond	Mètre linéaire	50 000	1,02 \$	51 000 \$	Oui
Lignes Maska Sainte-Cécile-de-Milton	Mètre linéaire	50 000	1,06 \$	53 000 \$	Oui

**Considérant** l'analyse de conformité effectuée.

**En conséquence, il est proposé par Gilbert Viens**

**et résolu** d'adjuger le contrat n° IS / V202101.07 – Travaux de scellement de fissures de divers rangs et rues pour l'année 2021 au plus bas soumissionnaire conforme : l'entreprise Répar-Asphalte Bernier de Roxton Pond, pour le prix global estimé de 51 000 \$, soit 1,02 \$ le mètre linéaire pour une quantité estimée de 50 000 mètres linéaires, le tout plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 9 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 février 2021

**Résolution 2021-02-068**

**Travaux de lignage et de marquage de divers rangs et rues / Adjudication**

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation écrite pour des travaux de lignage et de marquage de divers rangs et rues lancées le 28 janvier 2021 et la réception des soumissions comme suit :

Soumissionnaire	Description	Quantité Mètre linéaire : ml Ou Unité : u	Prix avant taxes	Coût estimé avant taxes	Conforme
Lignes Maska Sainte-Cécile-de-Milton	Ligne de centre (jaune)	110 000 ml	0,192 \$/m	21 120 \$	Oui
	Ligne de rive (blanche)	110 000 ml	0,189 \$/m	20 790 \$	
	Bordure (jaune)	4 300 ml	1,75 \$/m	7 525 \$	
	Traverse de piétons (jaune)	55 u	125 \$/u	6 875 \$	
	Ligne d'arrêt (blanche)	170 u	22,00 \$/u	3 740 \$	
	Optionnel Case stationnement (jaune)	60 ml	1,25 \$/m	75,00 \$	
				60 125 \$	

Soumissionnaire	Description	Quantité Mètre linéaire : ml Ou Unité : u	Prix avant taxes	Coût estimé avant taxes	Conforme
Lignco Sigma Bécancour	Ligne de centre (jaune)	110 000 ml	0,36 \$/m	39 600 \$	Oui
	Ligne de rive (blanche)	110 000 ml	0,36 \$/m	39 600 \$	
	Bordure (jaune)	4 300 ml	2,00 \$/m	8 600 \$	
	Traverse de piétons (jaune)	55 u	125,00 \$/u	6 875 \$	
	Ligne d'arrêt (blanche)	170 u	22,00 \$/u	3 740 \$	
	Optionnel Case stationnement (jaune)	60 ml	7,00 \$/m	420 \$	
				98 835 \$	

**Considérant** l'analyse de conformité effectuée.

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**et résolu** d'adjuger le contrat n° IS / V202101.08 – Travaux de lignage et de marquage de divers rangs et rues pour l'année 2021 au plus bas soumissionnaire conforme : l'entreprise Lignes Maska de Sainte-Cécile-de-Milton, pour le prix estimé de 60 125 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 9 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

**Séance ordinaire du 9 février 2021**

**Résolution 2021-02-069**

**Travaux d'entretien des espaces verts municipaux pour les années 2021 et 2022 / Adjudication**

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation écrite pour des travaux d'entretien des espaces verts municipaux lancé le 28 janvier 2021 et la réception des soumissions comme suit :

Soumissionnaire	Prix forfaitaire au mètre <sup>2</sup> Année 2021 avant taxe	Total Année 2021 avant taxes	Prix forfaitaire au mètre <sup>2</sup> Année 2022 avant taxe	Total Année 2022 avant taxes	Conforme
Pavé uni Anthony Côté inc. Ange-Gardien	0,224 \$/m <sup>2</sup>	29 244,54 \$	0,224 \$/m <sup>2</sup>	29 244,54 \$	Non
Les Pelouses GS Saint-Césaire	0,237 \$/m <sup>2</sup>	30 941,77 \$	0,237 \$/m <sup>2</sup>	30 941,77 \$	Oui
Martin Roussel Ange-Gardien	0,245 \$/m <sup>2</sup>	31 986,22 \$	0,245 \$/m <sup>2</sup>	31 986,22 \$	Oui

**Considérant** l'analyse de soumission effectuée.

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**et résolu** d'adjuger le contrat n° IS / TP202101.09 – Travaux d'entretien des espaces verts municipaux pour les années 2021 et 2022 au plus bas soumissionnaire conforme : l'entreprise Les Pelouses GS de Saint-Césaire pour le prix de 30 941,77 \$ plus les taxes (prix forfaitaire de 0,237 le mètre<sup>2</sup> plus les taxes) pour l'année 2021 et pour le prix de 30 941,77 \$ plus les taxes (prix forfaitaire de 0,237 \$ le mètre<sup>2</sup> plus les taxes) pour l'année 2022, tel qu'il appert dans la soumission datée du 9 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2021-02-070**

**MTQ – Aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – Reddition de comptes / Adoption**

**Considérant** que Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter.

**Considérant** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL.

**Considérant** que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés.

## Séance ordinaire du 9 février 2021

**Considérant** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL.

**Considérant** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli.

**Considérant** que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés.

**Considérant** que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet.

**Considérant** que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce datée du 2 juillet 2020.

**Considérant** que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**et unanimement résolu que** le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire approuve les dépenses d'un montant de 1 545 309 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2021-02-071

#### Niveau laser pour le service des Travaux publics (Remplacement) / Acquisition

---

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**et résolu** de procéder à l'acquisition d'un niveau laser (remplacement) pour le service des Travaux publics pour le prix de 2 200 \$ plus les taxes auprès de la compagnie Cansel de Delson, tel qu'il appert dans la soumission n° laser RL-SV1S2021 datée du 11 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2021-02-072

#### Caméra d'inspection de canalisation pour le service des Travaux publics / Acquisition

---

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**et résolu** de procéder à l'acquisition d'une caméra d'inspection de canalisation pour le service des Travaux publics pour le prix de 13 400 \$ plus

## Séance ordinaire du 9 février 2021

les taxes auprès du distributeur Wolseley Canada inc. de la succursale de Granby, tel qu'il appert dans la soumission n° 1453460 datée du 13 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2021-02-073

#### **Second projet de règlement n° 92-2005-74 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages en zone n° 202 et certaines dispositions relatives au stationnement hors-rue / Adoption**

---

**Considérant** qu'une copie du second projet de règlement intitulé « règlement n° 92-2005-74 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages en zone n° 202 et certaines dispositions relatives au stationnement hors rue » a été transmise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et publié avec l'ordre du jour, au bénéfice du public en général, sur le site internet de la Ville, avant la tenue de la présente séance.

**Considérant** que ce projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements, soit:

- aux définitions,
- aux normes de stationnement pour les garages intégrés,
- aux cases de stationnement requises pour les habitations multifamiliales,
- aux cases de stationnement requises pour les établissements de restauration,
- à l'annexe A intitulée « Grilles des usages principaux et des normes » au feuillet n° 1-1 à la zone 202,
- aux dispositions sur les projets intégrés.

**Considérant** que le règlement n° 92-2005-74 contient 6 objets susceptibles d'approbation référendaire :

- 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> objet :  
Implantation et aménagement des garages intégrés en cour avant;
- 3<sup>e</sup> objet :  
Nombre minimal de cases de stationnement pour les habitations multifamiliales;
- 4<sup>e</sup> objet :  
Nombre minimal de cases de stationnement pour les établissements de restauration;
- 5<sup>e</sup> objet :  
Modification aux usages de la zone 202;
- 6<sup>e</sup> objet :  
Distance d'implantation entre une aire de stationnement un bâtiment principal d'habitation en projet intégré.

## Séance ordinaire du 9 février 2021

**Considérant** l'arrêté ministériel n° 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris le 7 mai 2020, remplaçant les assemblées publiques de consultation par une procédure écrite d'une durée de 15 jours.

**Considérant** que la Ville n'a reçu aucun commentaire ou observation écrit au 9 février 2021, 16 h 00, sur le premier projet de règlement n° 92-2005-74 suite à l'avis public affiché à l'hôtel de Ville et publié avec une capsule explicative sur le site internet de la Ville le 21 janvier 2021 annonçant la consultation écrite d'une durée de 15 jours, en remplacement de la procédure donnant la possibilité aux personnes intéressées de se faire entendre par le Conseil municipal lors de la présente séance, le tout en conformité de l'arrêté ministériel n° 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris le 7 mai 2020.

**En conséquence, il est proposé par Gilbert Viens**

**et résolu** d'adopter, sans changement, le second projet de règlement intitulé : « règlement n° 92-2005-74 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les usages en zone n° 202 et certaines dispositions relatives au stationnement hors rue ».

**Il est résolu également**, à l'égard du projet de règlement n° 92-2005-74, qu'en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-033 daté du 7 mai 2020 :

- de remplacer la procédure de demande de registre par une procédure permettant de transmettre des demandes à distance;
- de remplacer la tenue d'un registre, le cas échéant, par une transmission des demandes écrites des personnes habiles à voter, sur une période de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2021-02-074

**DM-01-2021 par M. Normand Robert, propriétaire, lot n° 4 179 159 situé au 141, rang Saint-Ours / Autorisation**

---

**Considérant** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Normand Robert, concernant une opération cadastrale de remplacement du lot n° 4 179 159 par les lots n°s 6 415 947 et 6 147 948, situés au 141, rang Saint-Ours.

**Considérant** que cette demande consiste à autoriser ladite opération cadastrale aux termes de laquelle un bâtiment agricole accessoire serait implanté à une distance de 4 mètres des lignes du lot de remplacement n° 6 415 947, alors que le règlement de Zonage numéro 92-2005 et amendements fixe plutôt cette distance minimale d'implantation à 6 mètres.

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.



## Séance ordinaire du 9 février 2021

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du règlement n° 91-2005 et amendements sur le Plan d'urbanisme.

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure respecte les critères contenus au règlement n° 14 et amendements sur les Dérogations mineures.

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion tenue le 28 janvier 2021, recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-01-2021.

**Considérant** que la Ville n'a reçu aucun commentaire ou observation écrit au 9 février 2021, 16 h 00, suite à l'avis public affiché à l'hôtel de Ville et publié sur le site internet de la Ville le 21 janvier 2021, annonçant la consultation écrite d'une durée de 15 jours, en remplacement de la procédure donnant la possibilité aux personnes intéressées de se faire entendre par le Conseil municipal lors de la présente séance, le tout en conformité de l'arrêté ministériel n° 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris le 7 mai 2020.

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**et résolu** d'autoriser la dérogation mineure DM-01-2021 telle que soumise par M. Normand Robert, concernant une opération cadastrale de remplacement du lot n° 4 179 159 par les lots n°s 6 415 947 et 6 147 948, situés au 141, rang Saint-Ours, laquelle a comme effet d'autoriser l'implantation du bâtiment agricole à 4 mètres des lignes du lot de remplacement n° 6 415 947, soit une dérogation de 2 mètres sur la norme actuellement en vigueur au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2021-02-075

**PIIA-01-2021 par M. Yan Verhoef, propriétaire, lot n° 1 592 935, situé au 802, rue Larose / Autorisation**

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Yan Verhoef, propriétaire, concernant l'agrandissement du bâtiment par l'ajout d'un garage annexé et d'un espace habitable à l'étage sur le lot n° 1 592 935 du cadastre du Québec, situé au 802, rue Larose dans la zone n° 106.

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-01-2021 présenté lors de leur réunion tenue le 28 janvier 2021, respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements.

**En conséquence, il est proposé par André Deschamps**

**et résolu** que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-01-2021 soumis par M. Yan Verhoef, propriétaire, concernant l'agrandissement du bâtiment par l'ajout d'un garage annexé et d'un espace habitable à l'étage sur le lot n° 1 592 935 du cadastre du Québec, situé au 802, rue Larose dans la zone n° 106.

Adoptée à l'unanimité

## Séance ordinaire du 9 février 2021

### Résolution 2021-02-076

#### **PIIA-02-2021 par M<sup>me</sup> Stéfanie Lamothe, mandataire pour la propriétaire 9293-7820 Québec inc., lot n° 6 328 288 situé au 1090, route 112 / Autorisation**

---

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-02-2021) soumise par M<sup>me</sup> Stéfanie Lamothe, mandataire pour la propriétaire 9293-7820 Québec inc., concernant l'installation de nouvelles enseignes commerciales sur poteaux (isolées) et apposées à plat (intégrées) sur l'immeuble sis au 1090, route 112, lot n° 6 328 288 du cadastre du Québec, dans la zone 205.

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-02-2021 présenté lors de réunion tenue le 28 janvier 2021, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements.

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**et résolu** que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-02-2021 demandé par M<sup>me</sup> Stéfanie Lamothe, mandataire pour la propriétaire 9293-7820 Québec inc., concernant l'installation de nouvelles enseignes commerciales sur poteaux (isolées) et apposées à plat (intégrées) sur l'immeuble sis au 1090, route 112, lot n° 6 328 288 du cadastre du Québec, dans la zone 205.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2021-02-077

#### **Grille salariale pour le Camp de jour 2021 / Approbation**

---

**En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue**

**et résolu** d'approuver la grille salariale pour le Camp de jour 2021 telle que déposée le 28 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2021-02-078

#### **Poste de coordonnatrice au Camp de jour été 2021 / Embauche**

---

**En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux**

**et résolu** de procéder à l'embauche de M<sup>me</sup> Karine Choquette pour un poste saisonnier à titre de coordonnatrice du Camp de jour 2021 de la Ville de Saint-Césaire. La rémunération associée à ce poste est établie selon l'échelle de la grille salariale en vigueur pour le Camp de jour 2021.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 février 2021

**Résolution 2021-02-079**

**Poste de coordonnatrice adjointe au Camp de jour 2021 / Embauche**

---

**En conséquence, il est proposé par Gilbert Viens**

**et résolu** de procéder à l'embauche de M<sup>me</sup> Rose Bryant-Scott pour un poste saisonnier à titre de coordonnatrice adjointe du Camp de jour 2021 de la Ville de Saint-Césaire. La rémunération associée à ce poste est établie selon l'échelle de la grille salariale en vigueur pour le Camp de jour 2021.

Adoptée à l'unanimité

**Affaires nouvelles**

**Résolution 2021-02-080**

**Poste de pompier éligible au service de Protection et de Secours civil / Nominations**

---

**Considérant** l'affichage interne du concours pour les postes de pompier éligible.

**Considérant** le processus de sélection effectué.

**Considérant** la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Protection et de Secours civil.

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**et résolu** de procéder aux nominations suivantes à compter de ce 9 février 2021 au poste de pompier éligible et d'appliquer les ajustements salariaux selon l'échelle salariale en vigueur :

- M<sup>me</sup> Raphaëlle Gagnon-Blais,
- M. Sonny Béliveau.

**Et résolu de plus**, d'autoriser l'inscription de ces pompiers éligibles aux formations d'officier de service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2021-02-081**

**Pompiers à temps partiel du service de Protection et de Secours civil - Formation / Autorisation**

---

**Considérant** la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Protection et de Secours civil.

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**et résolu** d'autoriser l'inscription, durant l'année en cours, à des formations pour pompiers de service de sécurité incendie pour les pompiers à temps partiel suivants :

- M. Francis Lapointe.
- M. Yannick D'Auteuil.

Adoptée à l'unanimité

## Séance ordinaire du 9 février 2021

### Résolution 2021-02-082

#### Camion-citerne du service de Protection et de Secours civil - Réparations / Autorisation

---

##### Il est proposé par

**et résolu** d'autoriser les réparations du camion-citerne (Unité 652) du service de Protection et de Secours civil, pour le prix de 8 125,89 \$ plus les taxes par l'entreprise Techno Feu de Saint-François-du-Lac, tel qu'il appert de la soumission n° SC10003727 datée du 4 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2021-02-083

#### Commission scolaire des Hautes-Rivières - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 du Centre de services scolaires des Hautes-Rivières / Avis favorable

---

**Considérant** que l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3) stipule que la commission scolaire doit consulter toutes municipalités ou communautés métropolitaines, dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, concernant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire.

**Considérant** que les élus de la Ville de Saint-Césaire ont pris acte du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour les années 2021-2024.

##### En conséquence, il est proposé par **Jacques Bienvenue**

**et résolu** de donner un avis favorable au plan triennal 2021-2024 de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaires des Hautes-Rivières en référence au document transmis par la Commission scolaire des Hautes-Rivières le 5 février 2021 et mis à jour le 18 janvier 2021 concernant l'école Saint-Vincent et l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy situées respectivement aux 1401 et 1881 de l'avenue Saint-Paul à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

#### Correspondances

#### Période de questions

#### Levée de la séance.

---

Guy Benjamin  
Maire

---

M<sup>e</sup> Isabelle François  
Directrice générale et greffière

#### Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2021-02-043, 2021-02-044, 2021-02-046, 2021-02-047, 2021-02-048, 2021-02-049,  
2021-02-050, 2021-02-051, 2021-02-052, 2021-02-054, 2021-02-056, 2021-02-057,  
2021-02-059, 2021-02-060, 2021-02-062, 2021-02-063, 2021-02-064, 2021-02-065,  
2021-02-066, 2021-02-067, 2021-02-068, 2021-02-069, 2021-02-071, 2021-02-072,  
2021-02-077, 2021-02-078, 2021-02-079, 2021-02-080, 2021-02-081, 2021-02-082.

---

Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe